

savoir-faire et des connaissances professionnelles des femmes.

Bien que ce ne soit pas le moment de débattre sur l'avant-projet mis en consultation tout récemment, le groupe libéral-radical salue la participation que le canton est prêt à fournir pour diminuer la charge financière des parents. Enfin, nous resterons attentifs aux normes cantonales imposées pour les surfaces à mettre à disposition – par exemple le nombre de m² par enfant – et les exigences de formation pour le personnel appelé à s'occuper des enfants, notamment en incluant la nouvelle formation des assistantes socio-éducatives, et non seulement les formations HES, afin de ne pas augmenter inutilement les frais de fonctionnement de ces structures.

Avec ces quelques remarques, je vous remercie d'accepter la motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie toutes les rapporteuses qui sont intervenues en acceptant la motion selon la version proposée par le Conseil d'Etat. Effectivement, dès le départ, le Conseil d'Etat a souhaité intégrer les partenaires de l'économie. C'est un élément important, c'était d'ailleurs un postulat posé par la Constitution. L'économie a été intégrée dans la commission et j'ai rencontré également la Chambre du commerce et l'Union patronale, déjà en 2008, pour discuter avec elles d'une participation de l'économie sur les structures d'accueil.

Nous avons mis en consultation le projet vendredi passé, consultation jusqu'au 15 septembre, et je pense que toutes les questions qui ont été soulevées dans la discussion ce matin seront relayées dans le cadre de la consultation. Nous aurons l'occasion à ce moment-là de discuter de cette nouvelle loi sur les structures d'accueil, nouvelle loi qui relève les défis auxquels nous sommes confrontés pour une politique familiale qui permette aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, pour une politique sociale aussi puisque cela permet de favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles, une politique économique aussi pour effectivement permettre à l'économie de disposer des compétences et de forces supplémentaires et, enfin, une politique de promotion et d'égalité.

En ce qui concerne les normes, nous avons actuellement un projet de normes pour les crèches, qui est actuellement sur mon bureau où, effectivement, nous allons intégrer les assistantes socio-éducatives pour avoir un juste équilibre de forces dans les crèches. Je crois qu'on doit travailler avec les deux professions, que ce soit les deux formations au niveau HES et au niveau CFC; c'est extrêmement important!

C'est avec ces remarques que je vous propose d'accepter cette motion selon la version du Conseil d'Etat, c'est-à-dire un fractionnement.

– Le fractionnement de cet objet est accepté tacitement.

– Au vote, la prise en considération partielle de cette motion (i.e.: élaboration d'une loi sur les structures d'accueil extrafamiliales en collaboration avec des re-

présentants de l'économie et introduction d'une participation de l'Etat et des employeurs pour les structures d'accueil extrafamiliales préscolaires) est acceptée par 84 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 84.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion P1087.09 Joe Genoud **modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions [LATeC]¹**

Prise en considération

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat d'avoir pris rapidement en considération ma motion. Tout a déjà été dit dans le résumé de cette dernière, que vous avez sous vos yeux. Par contre, je ne suis pas d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat qui parle de la loi du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. Si j'ai rédigé cette motion, c'est aussi pour les personnes âgées ou les personnes qui touchent des indemnités forfaitaires pour qu'elles puissent rester le plus longtemps possible à la maison ou trouver des appartements qui puissent leur convenir, ainsi que pour faciliter le travail des personnes qui

¹ Déposée le 16 novembre 2009 et développée le 18 décembre 2009, BGC p. 2683; réponse du Conseil d'Etat le 11 mai 2010, BGC p. 1050.

s'en occupent. Je pense que pour les promoteurs qui construisent ces immeubles, mettre un ascenseur dans un immeuble sur trois niveaux n'est pas un investissement exagéré, surtout que l'entretien est compté dans les charges de l'immeuble et que c'est le locataire qui les paye. Un rendement de 5 à 6% peut être très bon. Il ne faut pas être trop gourmand et vouloir toujours du 8 à 9% comme le veulent les promoteurs et les banquiers. Si la commission d'accessibilité encourage le vote de cette motion, elle explique bien qu'elle dispense les bâtiments de six logements sur deux niveaux. Dans quelques années, nous serons contents d'avoir voté cette motion et de pouvoir accueillir nos enfants ou petits-enfants dans des appartements accessibles à n'importe quel moment. Je vous encourage à réfléchir et à voter cette motion.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die Christlichdemokratische Fraktion hat bei der Analyse der Motion von Joe Genoud festgestellt, dass diese bis auf die Anzahl Stockwerke dasselbe verlangt wie vor kurzem Grossrat René Thomet. Es ist deshalb auch nicht erstaunlich, dass der Staatsrat mit den gleichen Argumenten wie damals die Motion zur Ablehnung empfiehlt.

Unsere Fraktion hat einiges Verständnis für das Anliegen des Motionärs. Dies betrifft vor allem die ältere Bevölkerung mit eingeschränkter Mobilität, für die ein Lift zweifelsohne eine Erleichterung darstellt. Ein Teil unserer Fraktion wird hauptsächlich aus diesem Grund der Motion zustimmen.

Die Mehrheit der Fraktion wird die Motion aber nach Abwägung der verschiedenen Interessen ablehnen. Ich gebe Ihnen hierfür die zwei Hauptgründe: Der Einbau einer Liftanlage in ein kleines Mehrfamilienhaus ist mit erheblichen Investitionen verbunden und keineswegs so günstig, wie der Motionär uns glauben macht. Zudem ist der Betrieb einer Liftanlage mit Betriebskosten von mehreren tausend Franken pro Jahr verbunden. Wir müssen dabei auch an günstigen Mietraum denken, der nicht mehr überall vorhanden ist. Von günstigem Mietraum profitieren wieder Familien mit eingeschränkten Mitteln.

Unser Raumplanungs- und Baugesetz erfüllt voll und ganz die Anforderungen der eidgenössischen Gesetzgebung, welche Liftanlagen ab acht Wohnungen verlangt. Wir sehen keinen Grund, hier weiter zu gehen als die eidgenössisch festgelegten Regeln dies verlangen.

Das Gesetz wurde zudem erst am 1. Januar dieses Jahres in Kraft gesetzt. Die Mehrheit unserer Fraktion sieht deshalb auch keinen Handlungsbedarf, weil dieser Umstand bei der Gesetzesrevision bekannt war.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance et a examiné la motion de notre collègue Joe Genoud concernant la modification de la LATec, article 129, alinéas 1 et 2, fixant les exigences concernant l'accessibilité des habitations collectives d'au moins huit logements aux personnes handicapées. En préambule, il est utile de rappeler que la LATec vient d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010 et revenir pour une modification déjà aujourd'hui n'est certainement pas des plus judicieux. Concernant

la modification souhaitée par le motionnaire, à savoir l'extension de la disposition actuelle de l'accessibilité aux habitations collectives d'au moins six logements dès trois niveaux habitables, celle-ci va dans le même sens que la motion Thomet-Rey, par ailleurs rejetée par ce même Grand Conseil. Avec ce constat et l'argumentation générale du Conseil d'Etat, basée notamment sur la législation cantonale en la matière, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, ne soutiendra pas cette motion.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). L'accessibilité n'est pas une notion qui est réservée aux handicaps ou à une petite partie de la population, quoique c'est quand même 10% de la population qui a des problèmes de mobilité ou de handicap. L'accessibilité est une notion que nous devons développer. Plusieurs d'entre vous ont déjà parlé du vieillissement de la population et des exigences que pose ce vieillissement en matière d'accessibilité du logement et des bâtiments. Nous avons d'ailleurs un exemple assez illustratif dans notre magnifique salle du Grand Conseil, c'est que chaque fois que malheureusement l'un ou l'autre d'entre nous a un petit problème physique avec une cheville cassée ou une opération de la hanche, c'est toute une histoire pour arriver à monter les escaliers pour accéder à la salle du Grand Conseil. Donc toute mesure que nous pouvons prendre et qui permet de développer l'accessibilité est une bonne mesure. J'en veux pour preuve aussi le nombre d'investissements que nous devons réaliser avec les finances de l'Etat, avec le soutien de l'AI, dans nombre de villas individuelles, pour installer des monte-escaliers, chez des personnes qui ont construit leur villa dans les années 1950–1960 et qui tout d'un coup, indépendamment du problème du handicap, mais simplement avec le problème de l'âge, ne peuvent plus rester dans leur propre domicile qu'ils ont construit. Donc, je crois que toute démarche qui va dans le sens de favoriser l'accessibilité est une démarche nécessaire.

Deuxième élément que j'aimerais ajouter, c'est que nous avons fait référence, et le Conseil d'Etat avec nous, à de nombreuses reprises à la loi fédérale sur l'égalité et en parlant de cette norme de huit appartements, qui est valable au niveau de la Confédération, il est vrai. Mais M. le Conseiller, nous devons faire un constat. S'il est vrai que par exemple dans un canton comme Genève ou dans des cantons urbains, il y a 70–80% des logements qui sont dans des immeubles de plus de huit appartements, ça signifie que 70 ou 80% des logements doivent être accessibles. Si nous sommes dans un canton plus rural comme l'est le canton de Fribourg, ou en dehors des grands centres, dans nos villages par exemple, nous avons deux, trois, cinq ou dix petits immeubles. S'il y a un ou deux de ces immeubles de six étages qui peuvent être accessibles, ça reste une proportion extrêmement faible du logement qui est accessible aux personnes à mobilité réduite. C'est une des raisons pour lesquelles nous devons avoir des dispositions dans la loi fribourgeoise, qui sont des dispositions qui tiennent compte de notre contexte d'organisation et de notre contexte d'immeubles. Je donnerai encore un dernier exemple. Nous avons parlé du fait qu'il s'agit peut-être, avec la motion de M. le Député Joe Genoud, simplement de mettre un ascenseur. C'est

vrai et pas vrai à la fois dans le sens où si nous donnons une impulsion, il est vrai que cette impulsion doit être donnée à tous les architectes et normalement, selon les normes ISO 500, ça devrait être le cas. Parce que beaucoup d'immeubles qui ont un ascenseur par exemple ont, et c'était le cas typique dans les années 1960, trois ou quatre étages avant l'entrée qui ne permettent pas d'arriver directement à l'ascenseur; ou alors une entrée qui est entre deux étages et l'ascenseur est soit en-dessus, soit en-dessous. Donc il est important qu'au niveau de la construction également, nous donnions un signe pour que cette construction soit logiquement, et ce n'est pas plus cher, accessible. S'il est vrai que j'aurais préféré que nous acceptions en son temps la motion Thomet et de moi-même, je peux tout à fait soutenir aujourd'hui la motion de notre collègue Joe Genoud, qui est plus limitative mais qui donnera déjà une amélioration à toutes les personnes que nous sommes, qui ont besoin de mobilité. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Thomet René (PS/SP, SC). La motion de notre collègue Joe Genoud est un très bel exemple du recyclage de bonnes idées. Le Conseil d'Etat relève d'ailleurs dans sa réponse que la proposition du motionnaire va dans le même sens que celle formulée par la motion que j'avais déposée avec notre collègue Benoît Rey. Précision faite, c'est le but de la motion qui importe au groupe socialiste et nous soutiendrons donc cette motion. Je ne vais pas répéter tous les arguments que vient de développer mon collègue Benoît Rey, auxquels je peux absolument me rallier et le groupe socialiste aussi. Si ce Grand Conseil a été saisi à deux reprises pour une modification de la LATec, qui vient d'entrer en vigueur, et qui apporte une meilleure accessibilité non seulement pour les personnes handicapées, cela aussi a été dit, mais aussi pour les personnes âgées, les mères de familles et leurs petits enfants, c'est que c'est un élément de détail qui avait échappé aux organismes de défense d'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite lors de la procédure de consultation de cette LATec. Dire non aujourd'hui, c'est en quelque sorte leur faire payer cette inattention. Le monde politique peut aussi faire parfois une entorse à ses habitudes pour corriger un oubli. Dire oui à cette motion, c'est aussi favoriser le maintien à domicile comme l'a dit notre collègue Joe Genoud, et ce maintien à domicile est aussi une des priorités du Conseil d'Etat. Le maintien à domicile ne concerne pas seulement les personnes qui habitent dans les immeubles, il concerne aussi celles qui sont susceptibles de venir leur rendre visite. Pour toutes les raisons qui ont déjà été avancées et pour celles que je viens de vous donner, le groupe socialiste votera oui à la motion de Joe Genoud et vous invite à en faire de même.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). J'interviens à titre personnel, souhaitant mettre en évidence le lien entre accessibilité des logements et réseau social pour les personnes en situation de handicap. En matière de construction de logements, il ne s'agit pas uniquement d'assurer un nombre suffisant de logements accessibles

aux personnes en situation de handicap, mais également de se préoccuper de l'accessibilité aux logements des personnes appartenant à leur réseau social, que ce soit famille, amis, réseau professionnel et associatif. En d'autres termes, à quoi bon habiter une cage dorée si je ne peux me rendre chez mes amis. Cette nécessité deviendra progressivement une évidence au vu de la volonté politique avérée de favoriser l'intégration professionnelle et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Dans ce sens, je soutiendrai la motion.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). J'aimerais peut-être intervenir concernant l'intervention de M. Benoît Rey, tout simplement pour vous signaler que quand on est porteur d'une prothèse de hanche, on devrait mieux pouvoir monter les escaliers qu'avant, certains d'entre vous peuvent le confirmer.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je commence par la fin, c'est-à-dire que je répond d'abord à la dernière intervention, c'est qu'en définitive il faut bien choisir son chirurgien.

Au nom du Conseil d'Etat, j'ai beaucoup de compréhension par rapport aux personnes âgées et également aux personnes handicapées et nous partageons les soucis du motionnaire d'éviter notamment la discrimination de ces personnes. Dans ce sens, ça a déjà été rappelé par le député Benoît Rey, mais je rappelle que le canton de Fribourg, par sa nouvelle LATec, fait mieux que la législation fédérale, ça a été dit et je le répète. En effet, cette obligation d'accessibilité selon notre loi déploie ses effets depuis huit logements et plus, alors que le droit fédéral oblige cette accessibilité pour les bâtiments à plus de huit logements.

Pour le reste, je ne vais pas répéter les arguments exposés lors des discussions sur la motion Thomet-Rey, puisque la problématique est identique à trois, quatre ou six mois d'écart et je rappelle aussi le recyclage de bonnes idées puisqu'elle a été reprise le même jour sauf erreur de ma part, donc je ne vais pas en rajouter. En dernier lieu, pourquoi légiférer, puisque M. le Député Joe Genoud affirme lui-même, je cite: «que l'ascenseur fait partie aujourd'hui de l'équipement de base d'un immeuble de trois niveaux dont on veut vendre ou louer les appartements» et je crois savoir que Joe Genoud, son parti notamment, n'est pas pour légiférer plus qu'il faut. Donc j'ai du mal à comprendre son intervention. Par conséquent, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat de suivre la position du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 46 voix contre 42. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP),

Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 46.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M. (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 42.*

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Clôture de la session

La Présidente. J'ai annoncé en début de session que notre équipe de football du Grand Conseil avait perdu le dernier match et comme nous sommes en pleine coupe du monde, je voulais vous inviter à les supporter dans le cadre d'un match qu'ils joueront pour le 75^e anniversaire du FC Semsales, le FC Grand Conseil contre le comité d'organisation du 100^e anniversaire de l'association fribourgeoise de foot, samedi 26 juin 2010, à 09 h 45, sur le terrain de foot de Semsales. Notre équipe a besoin de supporters, vous pouvez sortir les petits drapeaux du canton pour les soutenir. Je clos cette séance et je vous souhaite de bons mois d'été et une bonne fin de journée.

—
- La séance est levée à 11 h 05.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—